



PROGRAMME DE FORMATION

ASSURER SA MISSION DE SALARIE DESIGNÉ COMPÉTENT EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL. (SDC)

Objectifs de la formation : Conseiller et accompagner son employeur dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques professionnels, en s'appuyant sur les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS :

Situer l'entreprise au regard de la prévention des risques.

Repérer les risques d'atteinte à la santé des salariés.

Identifier des mesures de prévention à partir de l'évaluation des risques.

Contribuer à la mise à jour des documents santé et sécurité au travail (registres obligatoires, document unique, plan de prévention...).

Situer son rôle parmi les acteurs en santé et sécurité au travail ;

Public : Toute personne désignée par son employeur pour assurer la mission de personne compétente en matière de santé et sécurité au travail (Loi 2011-867 du 20 juillet 2011 ; Art. L.4644-1).

Prérequis : Il n'y a pas de prérequis obligatoire pour cette formation.

Contenus :

- Enjeux humains, financiers et économiques.
- Conditions de réussite de la démarche de prévention.
- Positionnement des pratiques en prévention de son entreprise (grille DIGEST ou GPSST).
- Respect des 9 principes généraux de prévention,
- L'analyse des situations de travail, le repérage des situations dangereuses et la cotation des risques
- De l'identification des risques au plan d'action.



Formation habilitée
CARSAT INRS

Une clé USB avec la documentation et les outils utiles à la prise en main de la mission est transmise à chaque participant.

Méthodes pédagogiques : Apports théoriques et méthodologiques, analyses de situations concrètes à partir des expériences des participants. L'acquisition des compétences sous-tend des mises en situation professionnelle (réelles ou reconstituées) avec retours d'expériences. La participation de chacun étant sollicitée, l'effectif du groupe sera au maximum de 6 participants.

Pour garantir le bon déroulement de la formation, les règles de confidentialité des échanges comme du respect de chaque participant sont rappelées (temps de parole).

Evaluation des acquis : Evaluation formative tout au long de la formation. Les travaux inter session sont le support de l'évaluation des acquis individuels et donnent lieu, le cas échéant, à une validation des acquis délivrée par GPS. À l'issue de la formation, chaque participant reçoit une attestation de formation.

Formatrice : Nathalie Gonez, formatrice certifiée par l'INRS, Intervenante en Prévention des Risques professionnels (IPRP) sur la liste DREETS.

Durée – déroulé : Trois jours soit 21 heures organisés sur le mode fractionné : J1-J2 + J3.

Travaux intersession à organiser dans l'Entreprise (prévoir 1 jour entre J2 et J3)

Lieu : AUBERS 59249, 108 rue du bas pommereau.

Information et contact : Nathalie Gonez.

Tel : 09 80 97 38 97 ou contact@gps-site.fr